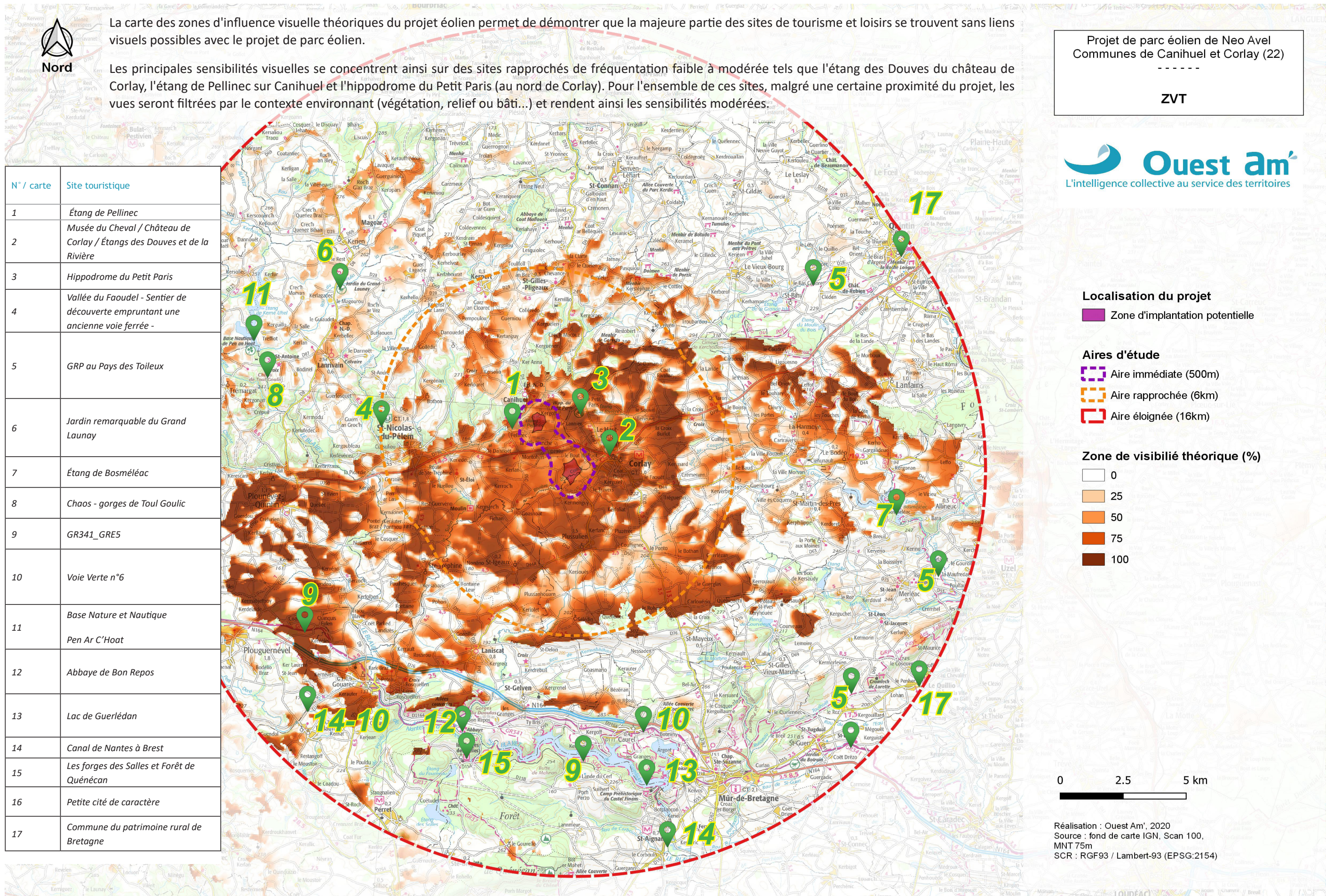


Carte 8 : Tourisme et ZVI



2.1.6. Paysage des traversées (routes)

a) Détermination des axes à enjeu

La carte ci-contre met en évidence les axes routiers les plus fréquentés.

Des axes routiers majoritairement peu fréquentés

Il faut souligner que ce secteur du Centre-Bretagne présente des trafics routiers globalement faibles qui s'expliquent par une densité de population faible, un tissu économique peu dense (vocation agricole dominante) et une fréquentation touristique également assez peu élevée.

Ainsi, la majeure partie du secteur d'étude est concernée par des axes peu fréquentés qui relient des petits bourgs ruraux et desservent un habitat dispersé, voyant passer principalement un trafic de riverains et d'exploitants agricoles.

La N164 : un axe important situé en secteur éloigné et majoritairement en dehors de la zone d'influence visuelle du projet

La N164 qui constitue un axe rapide permettant de traverser la Bretagne d'est en ouest, n'est toutefois pas l'axe le plus fréquenté. Elle s'inscrit dans un tracé parallèle à la vallée du Blavet, au nord de celle-ci. Elle est globalement située en dehors de la zone d'influence visuelle du projet éolien. La sensibilité est faible car les risques de perception y sont faibles du fait de l'éloignement, de visions latérales et au mieux ponctuelles, et furtives.

La D790 : route la plus fréquentée et qui s'établit de manière centrale par rapport au projet éolien

La D790 correspond à l'ancienne N790 aujourd'hui déclassée. Elle constitue l'axe routier le plus fréquenté du secteur, reliant Saint-Brieuc (au nord-est) à Quimperlé dans le Finistère sud, via Quintin, Corlay, Rostrenen... Se positionnant de manière centrale par rapport à la zone d'implantation potentielle et proposant des perceptions dans l'axe de cette dernière, elle constituera le parcours privilégié de découverte du parc éolien. La sensibilité visuelle y est néanmoins modérée car concentrée principalement à l'approche de l'aire immédiate. En effet, au nord-est, les reliefs élevés bloquent les vues (cime de Kerchouan) en provenance de Quintin, tandis qu'à l'ouest, les vallées du Blavet puis du Sulon limitent également les perceptions potentielles, en provenance de Rostrenen.

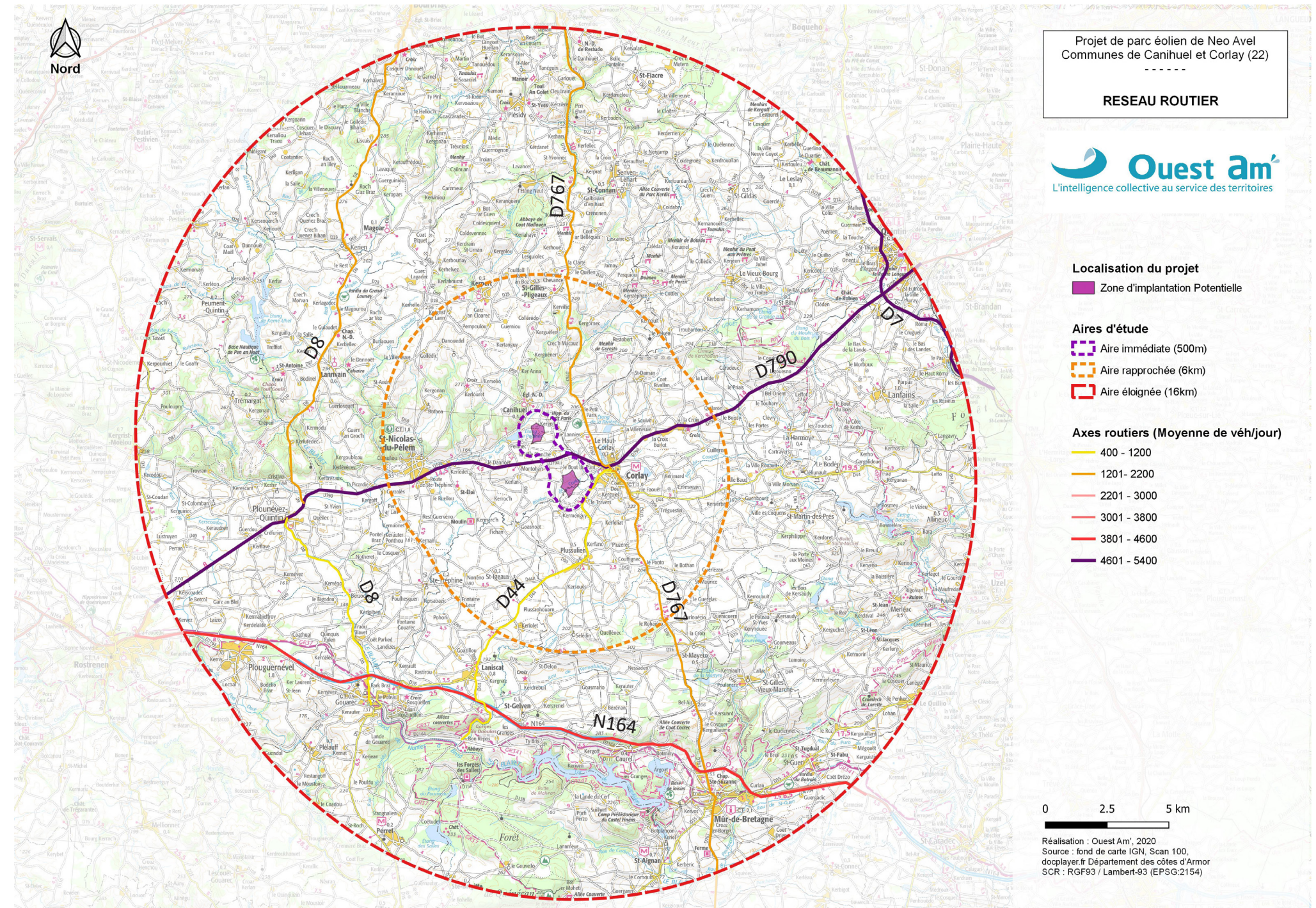
La D767 : un axe nord-sud peu ouvert en direction du site du projet

Cet axe de fréquentation modérée est globalement peu exposé aux vues vers la zone d'implantation potentielle, hormis sur les secteurs d'entrée sud et nord de Corlay où des vues latérales plus ou moins filtrées sont potentiellement permises.

La D44 : un axe départemental faiblement fréquenté, offrant des vues latérales rapprochées en direction de la ZIP

Sur cet axe, aux environs de Plussulien, des vues sont permises en direction de la ZIP compte tenu d'une insertion en ligne de crête.

Carte 9 : Axes routiers principaux



Nul ou négligeable	Faible	Modéré	Fort
--------------------	--------	--------	------

Tableau 5 : Tableau des enjeux, contexte et sensibilités des principaux axes routiers

Dénomination	Distance minimale à la ZIP (en km)	Fréquentation	Aires d'étude	Enjeu	Contexte visuel	SENSIBILITÉ
D44	500 m	de 400 à 1200 véh./jour	AEI-AER-AEE	MODÉRÉ	Vues immédiates depuis le versant opposé à la ZIP sud (vallée de la rivière de Corlay) ; vues rapprochées depuis le secteur de Plussulien	MODÉRÉE
D790 (anc. N790)	< 1km	de 4600 à 5400 véh./jour	AEI-AER-AEE	FORT	Axée vers le projet ; vues rapprochées et immédiates plus ou moins filtrées par le bocage. Perceptions potentielles lointaines nulles à négligeables.	MODÉRÉE
D767	> 1,1 km	de 1200 à 2200 véh./jour	AER-AEE	MODÉRÉ	Aucune vue éloignée potentielle (hors ZVI) ; vue potentielle sur entrée sud de Corlay (rue de Pontivy, près du château d'eau) et filtrées depuis le nord du Corlay (secteur de l'hippodrome)	MODÉRÉE
D8	> 8,7 km	de 400 à 2200 véh./jour	AEE	FAIBLE	Axe latéral nord-sud avec vues globalement fermées (vallée du Blavet et reliefs boisés ou bocagers)	NULLE
N164	> 8,9 km	de 3800 à 4600 véh./jour	AEE	MODÉRÉ	Globalement hors ZVI ; ouvertures visuelles rares en direction du projet	FAIBLE

AEI = aire d'étude immédiate - AER = aire d'étude rapprochée - AEE = aire d'étude éloignée

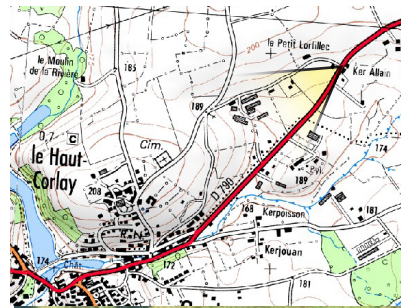
Exemples de perceptions depuis les axes routiers fréquentés



Figure 34 : D44, en sortie nord de Plussulien - Vue rapprochée semi-filtrée par un bocage lâche - Sensibilité modérée



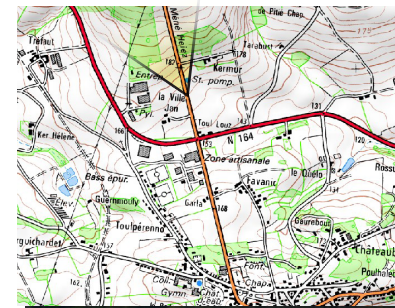
Figure 35 : D767 au sud de Canac'h Bernard - Vue rapprochée latérale et semi-filtrée par reliefs boisés - sensibilité modérée



ZIP à environ 2,9 km



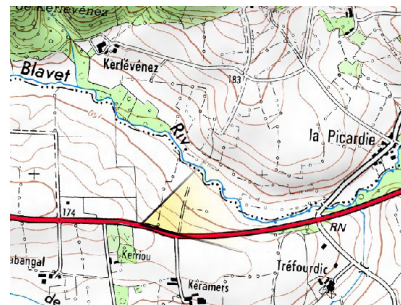
Figure 36 : D790 - Au niveau de Ker Allain (sur le Haut-Corlay) - Vue rapprochée filtrée - Sensibilité modérée



ZIP à environ 11,5 km



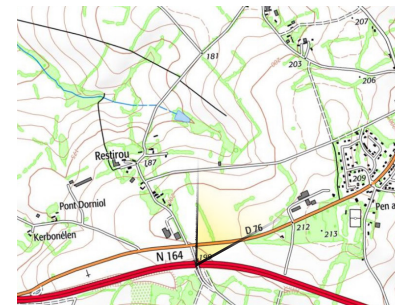
Figure 38 : D767, au nord de Guerlédan - Des boisements denses et le relief (cote de Méné Hiez) comme masques visuels en direction du projet éolien de Neo Avel - Sensibilité nulle



ZIP à environ 7,8 km



Figure 37 : D790 - A l'ouest de la vallée du Blavet - Vue lointaine filtrée - Sensibilité lointaine négligeable



ZIP à environ 9,2 km



Figure 39 : N164 entre Laniscat (Bon-Repos-sur-Blavet) et Gouarec, vue depuis un passage supérieur - Perception latérale fermée par le talus de déblai, puis par le contexte boisé et bocager - Sensibilité nulle

3.2.4. Paysage éolien

a) Aspects quantitatifs

- 10 parcs en service (soit 59 éoliennes)
- 2 sont autorisés (soit 10 éoliennes)
- 7 sont en instruction (soit 35 éoliennes)

Le secteur d'étude comprend un ensemble de 19 parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction.

Sur l'aire rapprochée on comptabilise seulement 6 éoliennes construites et 12 éoliennes potentielles supplémentaires (parcs en instruction). La hauteur de ces éoliennes n'excède pas ou ne devraient pas excéder les 100 m, à l'inverse de l'aire d'étude éloignée où la majorité des éoliennes mesurent plus de 100 m.

Le nombre d'éoliennes présentes sur l'aire rapprochée est encore assez peu dense, y compris en considérant les parcs en instruction. Leur hauteur est de plus modérée sur cette aire d'étude. Cette faible densité limite donc le risque d'encerclement visuel autour des bourgs rapprochés.

b) Aspects qualitatifs

Une majorité des parcs construits situés sur les hauteurs de l'Arrée et du Mené, au nord, en secteur éloigné

La majorité des parcs en service se localisent au nord du secteur d'étude, sur les reliefs de l'Arrée ou du Mené (cime de Kerchouan). Néanmoins, plusieurs parcs éoliens sont projetés (en instruction) sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Les types d'implantation sont variés sur le secteur d'étude : la ligne et le groupe. La majorité des parcs proposent un tracé linéaire (plus ou moins courbé). Quelques-uns sont dessinés selon plusieurs lignes parallèles entre elles. Enfin quelques parcs suivent une disposition moins géométrique (groupes).

Des implantations selon des orientations variées

Il faut noter des différences d'orientation dans les implantations. En effet :

- Les parcs situés sur la partie sud présentent généralement une orientation nord-ouest/sud-est voire est-ouest.
- Les parcs situés au nord-ouest, sur le secteur de l'Arrée, suivent généralement l'orientation des vallées, selon un axe nord-sud.
- A l'est, les parcs développés sur le relief principal de la cime de Kerchouan, suivent préférentiellement l'axe de cette ligne de crête. Sauf le parc de Lanfains, qui est cependant en renouvellement et dont le nouveau dessin tend à se réorienter de manière plus cohérente par rapport à ce relief majeur.

c) Risques de cumul visuel inter-éolien (ou intervisibilités)

Les risques d'intervisibilité avec le projet de Neo Avel apparaissent globalement faibles car :

- Les parcs construits sont presque tous situés en aire éloignée, ménageant ainsi des distances de respiration > à 6 km ; seul le parc du Haut-Corlay étant situé en aire rapprochée, à 4,8 km de la ZIP.
- Les parcs présents sur les reliefs de l'Arrée présentent une sensibilité très faible à nulle en matière de cumul visuel car ils s'insèrent dans un contexte de boisements et de bocage denses qui ne permet pas de vues longues en direction du projet de Neo Avel (vues courtes, fermées).
- La position en creux de la ZIP de Neo Avel, sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est garante d'une limitation des effets d'intervisibilité depuis les unités paysagères environnantes aux reliefs plus élevés mais au bocage et boisements généralement plus denses.

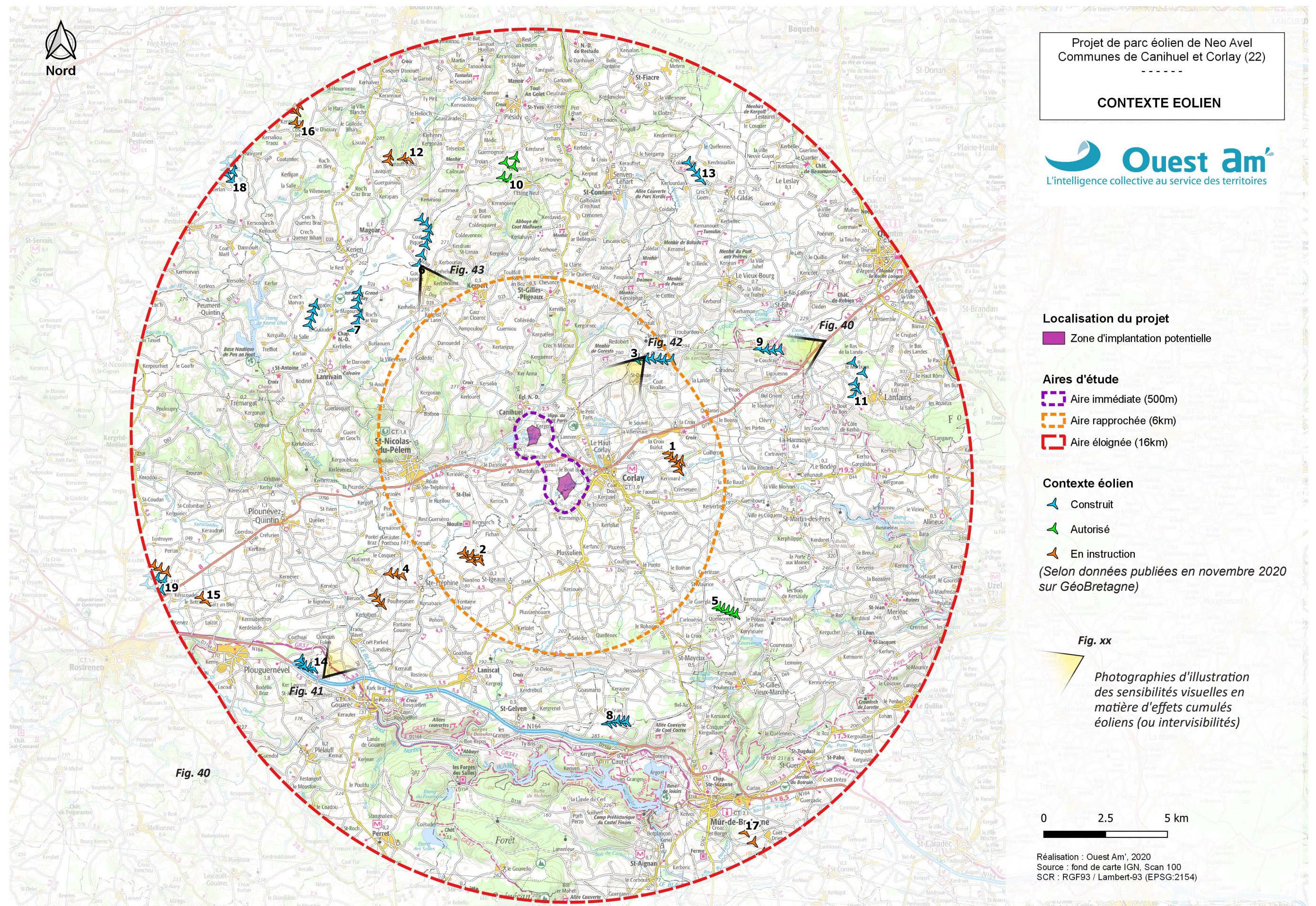
Au final, il s'avère que le potentiel d'intervisibilité est faible avec les parcs existants et modéré avec les parcs en instruction (potentiellement développés) sur le secteur du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Tableau 6 : Contexte éolien (novembre 2020)

N° sur carte	Nom du parc	Commune	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale (m)	Distance à la ZIP (en km)	Statut
Aire d'étude rapprochée						
1	Parc de Corlay	Corlay	6	90	4	En instruction
2	Parc de Saint-Igeaux	Saint-Igeaux	6	84	4,1	En instruction
3	Parc du Haut-Corlay	Le Haut-Corlay	6	90	4,8	En service
Aire d'étude éloignée						
4	Parc de Sainte-Tréphine	Sainte-Tréphine	6	125 - 137 - 150	7,1	En instruction
5	Parc des Grands Clos	Saint-Mayeux St-Gille-Vieux-Marché	5	182	7,5	Autorisé
6	Parc de Coat-Piquet	Magoar	7	87	7,9	En service
7	Parc de Lanrivain	Lanrivain	10	90	8,0	En service
8	Parc de Guerlédan	Caurel - Saint-Mayeux	5	75	9,1	En service
9	Parc de Saint-Bihy	Saint-Bihy	4	89	9,2	En service
10	Parc de Plésidy	Plésidy	5	145	10,0	Autorisé
11	Parc de Lanfains*	Lanfains	5	90	11,8	En service
12	Parc de Bourbriac	Bourbriac (Gwerginioù)	4	137	11,9	En instruction
13	Parc de Kerdrouallan	Saint-Gildas	4	120 - 140	12,0	En service
14	Parc de la Lande de Lancel	Plouguernevel	5	100	12,2	En service
15	Parc du petit Doré	Plouguernevel - Kergrist-Moëlou	5	166	14,4	En instruction
16	Parc les Landes	Bourbriac (Keranflec'h)	5	90	15,2	En instruction
17	Parc Hent glaz	Mûr de Bretagne	3	200	15,3	En instruction
18	Parc de Kerlan	Mael-Pestivien	7	90	15,6	En service
19	Parc Kergrist Moëlou - Plounévez Quintin	Kergrist-Moëlou	6	139	15,6	En service

* A noter : le parc de Lanfains fait l'objet d'un projet de renouvellement

Carte 10 : Contexte éolien



Projet de parc éolien de Neo Avel
Communes de Canihuel et Corlay (22)

CONTEXTE EOLIEN



Localisation du projet

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Aire immédiate (500m)
- Aire rapprochée (6km)
- Aire éloignée (16km)

Contexte éolien

- Construit
- Autorisé
- En instruction

(Selon données publiées en novembre 2020 sur GéoBretagne)

Fig. xx



Photographies d'illustration des sensibilités visuelles en matière d'effets cumulés éoliens (ou intervisibilités)

0 2.5 5 km

Réalisation : Ouest Am', 2020
Source : fond de carte IGN, Scan 100
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)



Figure 40 : Abords du parc éolien de Lanfains, depuis la D790
Le talus de part et d'autre de l'axe routier et le paysage boisé permettent de réduire une situation potentielle d'intervisibilité avec le parc éolien de Neo Avel.



Figure 41 : N164, au niveau de l'échangeur de Gouarec, à proximité du parc éolien de Plouguernével
Ponctuellement, une perception lointaine en direction des reliefs de l'Arrée et du Mené permet de deviner sur l'horizon, la présence de parcs éoliens très lointains. La ZIP du projet Neo Avel se situant en zone de relief moindre, à distance relativement éloignée sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, l'intervisibilité potentielle apparaît faible à nulle. Ici, l'enjeu de cumul visuel concerne plus les divers parcs en instruction sur le secteur de Sainte-Tréphine et St-Igeaux.



Figure 42 : Abords du parc éolien du Haut-Corlay
Le parc éolien du Haut Corlay s'inscrit sur les hauteurs du Mené, à proximité de la cime de Kerchouan. La ZIP du projet Neo Avel est, quant à elle, située en zone basse dans le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem. Cette situation en creux du projet par rapport aux parcs éoliens situés sur les lignes de crête, permet ainsi d'envisager une limitation des effets de cumul visuel.



Figure 43 : Abords du parc éolien de Coat-Piquet (poste de livraison)
Plusieurs parcs éoliens sont construits sur les hauteurs de l'Arrée, aux environs de Lanrivain et Magoar. Ces derniers ne présentent pas de sensibilité en matière de cumul visuel avec le parc Neo Avel compte tenu de la présence d'un contexte bocager et boisé dense.

2.2. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE THÉORIQUE (ZVT)

a) Les objectifs de la ZVT

Il n'est pas permis au stade de l'analyse de l'état initial du paysage de prévoir les visibilitées réelles du futur parc éolien de Neo Avel car ses caractéristiques (schéma d'implantation et hauteur définitive) ne sont pas encore connues. Néanmoins, le calcul d'une zone de visibilité théorique permet d'ores et déjà de déterminer les secteurs sensibles en matière de perception du projet.

La réalisation d'une carte de zone d'influence visuelle théorique à partir d'un modèle numérique de terrain facilite en effet la caractérisation des secteurs à étudier en priorité car elle permet de déceler d'une part : les zones potentiellement plus exposées aux perceptions du projet et d'autre part : celles où les sensibilités sont nulles (zones blanches). Pour mémoire, le calcul de cette ZVI est conditionné par l'introduction dans le logiciel des données suivantes :

- *Création d'un modèle numérique de terrain, à partir des données topographiques issues de la BD alti de l'IGN au pas 75 m.*
- *Insertion des principales masses boisées (issues des contours Corine Land Cover).*

Il est obtenu grâce à ce procédé une zone d'incidence visuelle théorique qui majore les incidences potentielles du projet car elle ne tient pas compte de l'ensemble des masques visuels qui s'établissent dans la réalité tels que le bocage et les zones bâties.

Pour ce calcul, la hauteur des éoliennes a été déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables, soit 150m maximum. Les zones boisées ont été modélisées avec une hauteur de 15 mètres.

b) Les principales sensibilités visuelles résultant de la carte de ZVT :

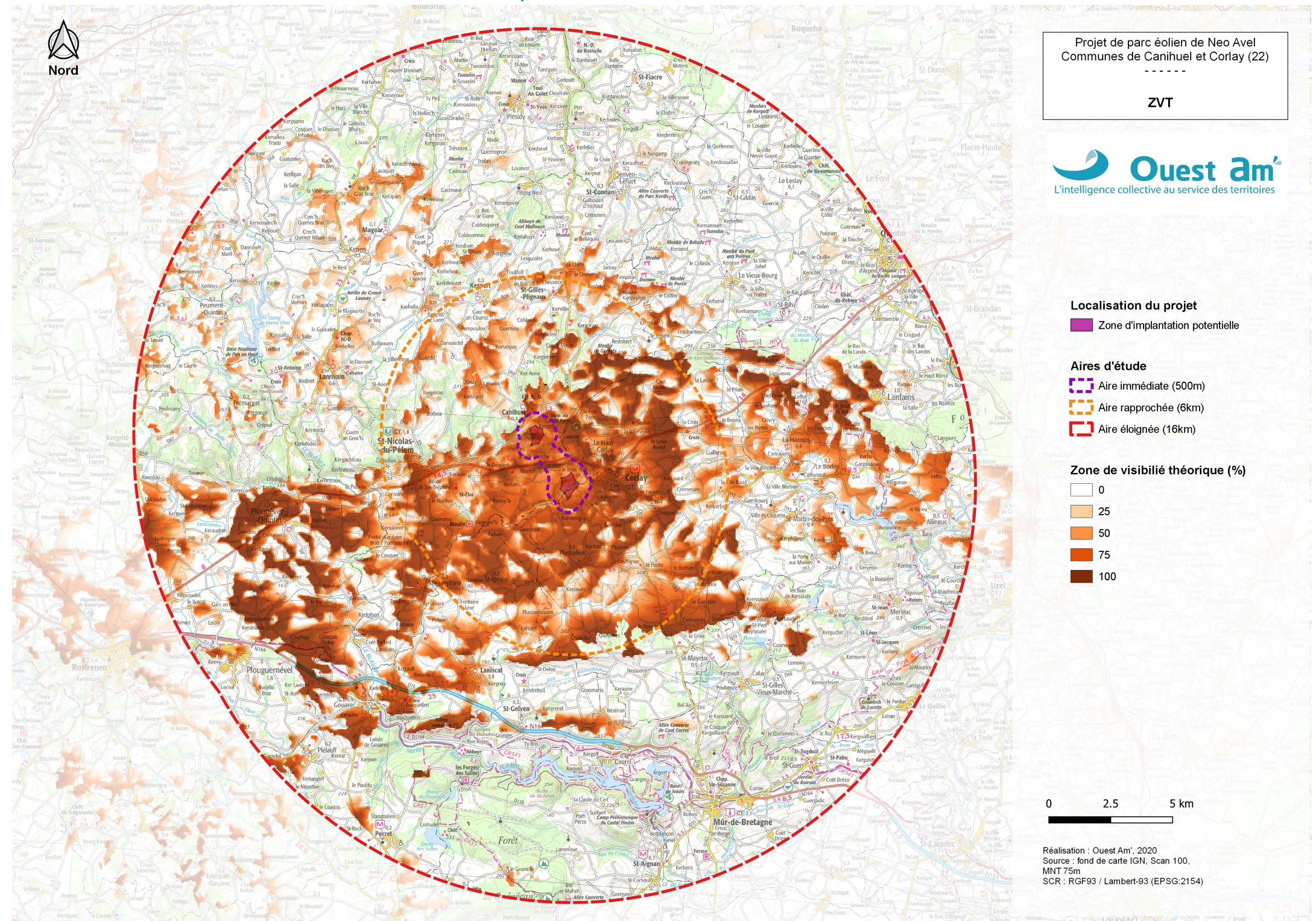
Il ressort de cette approche théorique les sensibilités suivantes :

Dans l'aire éloignée :

Des sensibilités visuelles faibles, principalement concentrées :

- *Sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, vers le sud-ouest, autour de Plounevez-Quintin et au nord-ouest de Plouguernevel.*
- *Dans une moindre mesure, sur les secteurs ouest et sud de Lanfains, vers l'ouest jusqu'à la cime de Kerchouan, et au sud en limite du massif boisé de l'Hermitage-Lorge.*

Carte 11 : Zone d'influence visuelle théorique



Dans l'aire rapprochée :

Des sensibilités plus importantes, mais là encore, localisées principalement sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem. En effet, l'unité paysagère de l'Arrée apparaît peu concernée par des visibilitées potentielles, compte tenu d'une barrière topographique et boisée qui s'établit très rapidement à proximité du site du projet, au nord de la vallée du Sulon.

Plusieurs vallées dessinent par ailleurs, au sud et à l'est, des zones de non perception : vallée du Daoulas au sud, du ruisseau du Cosquer à l'est.

Parmi les principaux secteurs de sensibilité rapprochés se trouvent ainsi les bourgs riverains de Corlay, du Haut-Corlay et de Canihuel, ainsi que le bourg de Plussulien qui s'établit sur une ligne de crête. Les routes D799 et D44 constituent à priori les deux axes majeurs privilégiés de découverte potentielle du projet. La D767 n'étant quant à elle concernée que sur une séquence assez courte autour de Corlay (sensibilités visuelles ponctuelles).

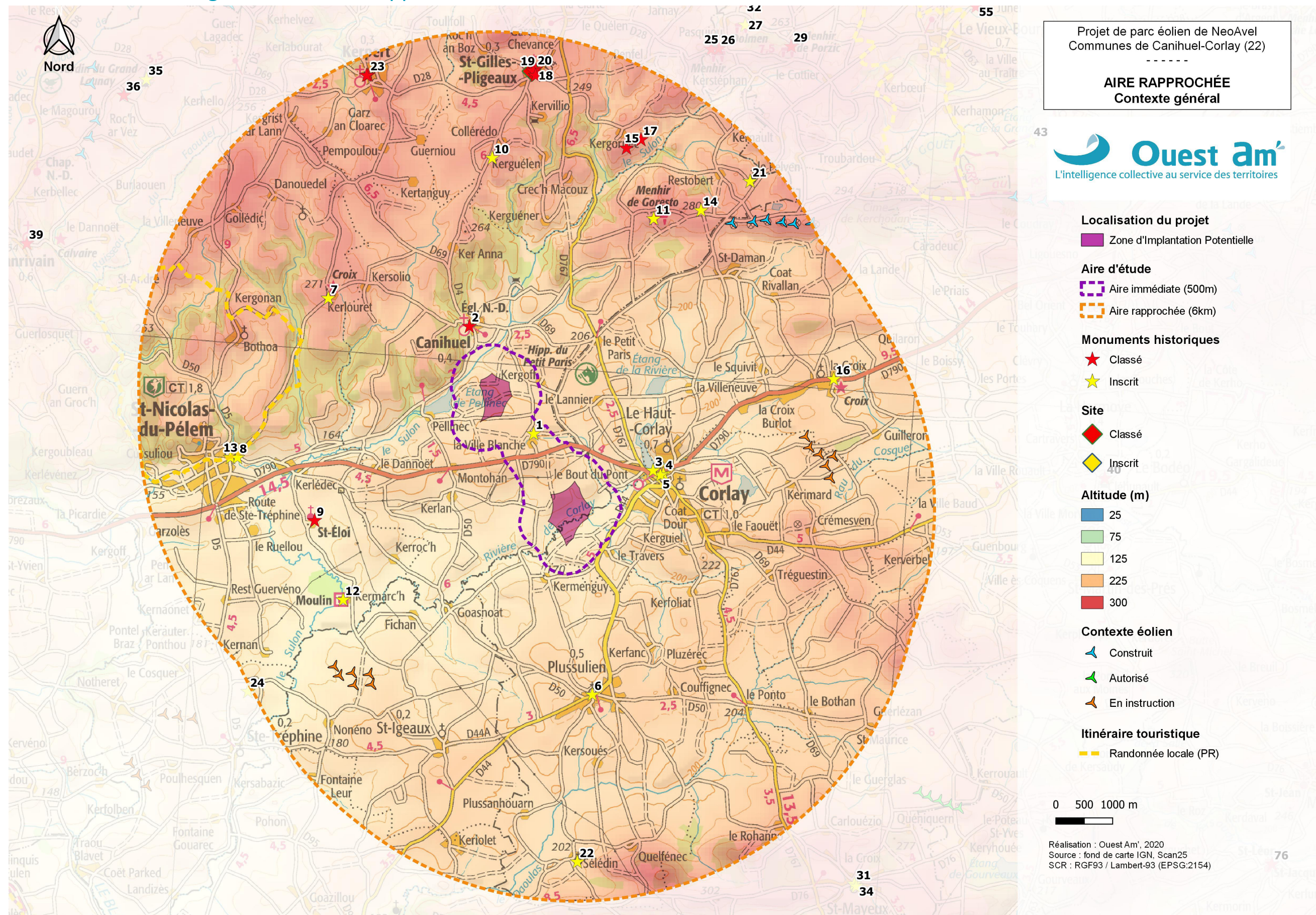
2.2.1. Conclusion sur les sensibilités du paysage de l'aire éloignée (environnement général)

Tableau 7 : Synthèse thématique des enjeux et sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

	Paysage et morphologie générale Valeur de reconnaissance sociale du paysage	Patrimoine et tourisme	Axes de communication	Habitat	Intervisibilité
Description	<p>Ensemble de reliefs élevés constitués principalement par les monts du Mené et les prémices des Monts d'Arrée. Entre les deux s'étire une zone de moindre altimétrie qui compose le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem.</p> <p>5 unités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem • Massifs du Mené • Arrée • Cornouaille intérieure • Bassin de Pontivy-Loudéac 	<p>Un peu plus d'une centaine de monuments historiques et sites protégés (loi 1930) sont présents à l'échelle de l'aire éloignée (toutes aires comprises).</p> <p>Le lac de Guerlédan et l'Abbaye de Bon-Repos, situés sur l'axe du canal de Nantes à Brest sont les deux éléments incontournables du secteur. Sur les abords, se déploient des sites aux paysages pittoresques ou remarquables tels que ceux de la vallée du Daoulas, ou des gorges du Poulancre.</p>	<p>Le réseau routier sur ce secteur du Centre-Bretagne est globalement peu fréquenté.</p> <p>L'axe le plus fréquenté (D790) traverse l'aire immédiate.</p>	<p>Seules deux petites villes d'un peu plus de 2 000 habitants sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ville de Quintin qui compte 2 838 hab. en 2017 • La commune nouvelle de Guerlédan, qui regroupe Mûr-de-Bretagne et Saint-Guen et compte 2 444 hab. en 2017. <p>Toutes les autres communes sont de faible dimension (bourgs ruraux)</p>	<p>Le secteur d'étude comprend un ensemble de 19 parcs éoliens en service, autorisés ou en instruction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 parcs en service (soit 59 éoliennes) • 2 sont autorisés (soit 10 éoliennes) • 7 sont en instruction (soit 35 éoliennes)
Enjeu	<p>Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, ne bénéficie pas d'une forte reconnaissance sociale ; les éléments patrimoniaux y apparaissent assez peu denses.</p> <p>Les massifs du Mené sont connus pour constituer le point culminant des Côtes-d'Armor ; sur le secteur d'étude, se trouvent notamment la cime de Kerchouan et la butte St-Michel.</p> <p>Le secteur costarmoricain de l'Arrée est moins emblématique que celui des Monts d'Arrée du Finistère.</p> <p>Avec une image de secteur profondément rural, la Cornouaille intérieure ne bénéficie pas de la même reconnaissance sociale que la Cornouaille littorale où se concentre la plus grande attractivité touristique.</p>	<p>Les sites protégés (loi 1930) sont très majoritairement situés en aire éloignée (sauf 1 situé en aire rapprochée à Saint-Gilles-Pligeaux).</p> <p>Le cœur de Bretagne n'est pas une destination touristique majeure, sachant que les espaces littoraux constituent le principal attrait régional. Il constitue néanmoins une destination privilégiée pour les personnes à la recherche d'un tourisme vert, à l'écart des foules.</p>	<p>Les principaux axes sont (par ordre décroissant de fréquentation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D790 • N164 • D767 • D8 • D44 	<p>Les villes sont situées à des distances importantes, ce qui limite les enjeux de perception.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quintin est située à la limite du secteur d'étude à environ 15 km ▪ La commune nouvelle de Guerlédan est située à environ 13 km 	<p>La majorité des parcs en service se localisent au nord du secteur d'étude, sur les reliefs de l'Arrée ou du Mené (cime de Kerchouan). Néanmoins, plusieurs parcs éoliens sont projetés (en instruction) sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem.</p>
Sensibilité	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le calcul de la zone de visibilité théorique a permis de démontrer que les effets de la topographie conjugués à ceux des boisements et du bocage limitent très fortement les zones d'impact potentiel du projet.</i> 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La superposition de la carte des zones d'influence visuelle théoriques du projet avec la carte de localisation des éléments patrimoniaux a démontré un risque de covisibilité nul à négligeable pour l'ensemble des éléments patrimoniaux éloignés.</i> 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Les perceptions lointaines depuis les principaux axes routiers seront rares compte tenu des effets de barrière visuelle du relief et de la végétation.</i> 	<p>La sensibilité paysagère est globalement faible pour l'aire éloignée car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Les vues depuis les principales villes sont fermées en raison de l'éloignement et des effets du relief.</i> 	<p>Les risques d'intervisibilité avec le projet de Neo Avel apparaissent globalement faibles car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Les distances de respiration sont > à 6 km (seul le parc du Haut-Corlay est situé en aire rapprochée, à 4,8 km de la ZIP).</i> ▪ <i>Les parcs de l'Arrée présentent une sensibilité très faible en matière de cumul visuel car ils s'insèrent dans un contexte de boisements et de bocage denses qui ne permet pas de vues longues.</i> ▪ <i>La position en creux de la ZIP de Neo Avel, sur le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est garante d'une limitation des effets d'intervisibilité depuis les unités paysagères environnantes aux reliefs plus élevés mais au bocage et boisements généralement plus denses.</i>

2.3. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : LA ZONE DE COMPOSITION DU PROJET

Carte 12 : Contexte général de l'aire rapprochée



2.3.1. Rappel des principaux éléments de contexte paysager de l'aire rapprochée

a) Socle naturel et unités paysagères

L'aire rapprochée est concernée par trois des unités paysagères, décrites précédemment :

- Le Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, zone de plateau semi-bocager, au centre
- L'Arrée, relief boisé et bocager, au nord
- Le massif du Mené, relief vallonné et bocager, au sud et sur le nord-est (extrémité de la cime de Kerchouan)

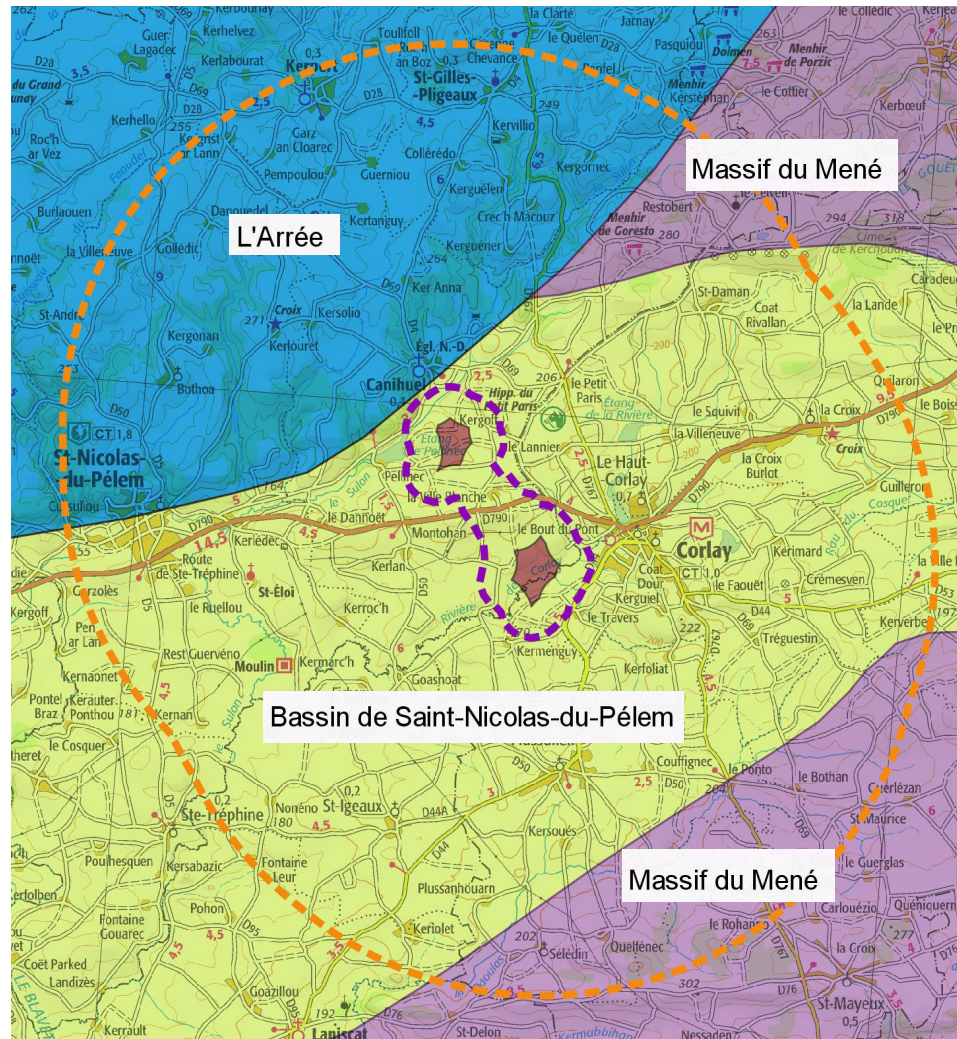


Figure 44 : Extrait de la carte des unités paysagères, centré sur l'aire rapprochée

Il est à noter qu'une forte rupture paysagère s'établit de la zone d'implantation du projet au nord entre le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem et l'Arrée, séparés ici par un fort dénivelé boisé sur le versant nord de la vallée du Sulon. Les bourgs de Canihuel et Saint-Nicolas-du-Pélem viennent s'inscrire en limite de ces deux unités, en appui sur ce versant boisé.

Le Sulon et la rivière de Corlay constituent ici deux axes structurants du paysage, parallèlement à la rupture topographique des reliefs boisés de l'Arrée et de la Cime de Kerchouan. Le Daoulas, plus au sud et le ruisseau du Cosquer à l'est, suivent la même orientation sud-ouest/nord-est.

b) Paysage culturel et touristique

Le secteur rapproché compte une vingtaine d'éléments de patrimoine de type monuments historiques ou sites protégés au titre de la loi de 1930. Pour mémoire, les principales sensibilités patrimoniales de l'aire rapprochée sont reprises dans le tableau ci-après (les monuments situés hors ZVI ou pour lesquels les vues sont fermées ne sont pas repris dans ce tableau ; cf. tableau 2 page 27).

Tableau 8 : Patrimoine protégé présentant des sensibilités dans les aires rapprochée et immédiate

N° ou lettre	Dénomination	Éléments protégés	Localisation	Statut de protection	Distance à la ZIP (en km)	Sensibilité (covoisibilité potentielle)
Aire immédiate						
1	Manoir de la Ville Blanche	Pavillon sud uniquement	CANIHUEL	ISMH	0,6	Modérée, vues fermées vers le nord et filtrées vers le sud, avec mur sud du pavillon sans fenêtres
Aire rapprochée						
2	Église Notre-Dame et enclos	Édifice et enclos	CANIHUEL	MH	0,9	Modérée, vues semi-ouvertes depuis les abords de l'édifice
3	Château de Corlay	Vestiges du château	CORLAY	ISMH	1,2	Modérée, vues semi-ouvertes depuis les abords du château
6	Croix du XVIIe siècle	Croix	PLUSSULIEN	ISMH	2,7	Faible, vue étroite, filtrée
13	Église Saint-Pierre	Édifice	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	ISMH	4,4	Faible depuis les abords, vue fortement filtrée ; modérée depuis le versant
15	Menhir de Kergornec N°1	Menhir	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	MH	4,6	Faible ; filtrage par reliefs boisés ; covisibilité existante avec le parc éolien du Haut-Corlay
19	Église Saint-Gilles et son enclos	Église + enclos	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	MH	5,3	Faible, vue semi-lointaine et partiellement ouverte (front bâti) ; filtrée par végétation des reliefs proches
20	Chapelle Saint-Laurent	Chapelle	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	MH	5,4	
A	Église, cimetière et chapelle Saint-Laurent	Ensemble	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	SC	5,4	

Du point de vue du tourisme et des loisirs, il convient de rappeler que le projet éolien Neo Avel vient s'implanter sur un secteur peu caractérisé par les infrastructures touristiques. Corlay affiche une spécificité : celle d'être la cité historique du cheval de Corlay et d'abriter un musée dédié au cheval, dans l'enceinte du château. L'hippodrome du Petit Paris accueille des courses hippiques réputées. De petits étangs sont aménagés sur les bourgs riverains, notamment l'étang de Pelinec au sud de Canihuel et l'étang des Douves, près du Château de Corlay.

c) Paysage habité et des traversées (routes)

Tableau 9 : Sensibilités des communes de l'aire rapprochée

Commune située dans la ZVT	Nombre d'habitants (2017)	Distance entre le bourg (église) et la ZIP (en km)	Sensibilité (risque d'impact potentiel)
CANIHUEL	355	0,9	Forte, vues ouvertes vers la ZIP nord
CORLAY	957	1,7	Modérée, vues plus ou moins filtrées
LE HAUT-CORLAY	659	1,7	Modérée, vues filtrées sur sommet du bourg
PLUSSULIEN	487	2,6	Modérée, vues au travers du tissu pavillonnaire sur D44
SAINT-IGEAX	135	4	Modérée, vues filtrées dans le bourg et plus ouvertes sur ses axes entrants (D44 et D44a)
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 666	4,5	Forte, vues en balcon sur le paysage
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	295	5,4	Modérée, vue semi-ouverte depuis cœur de bourg
KERPET	270	5,7	Faible, vues globalement fermées

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes routiers de l'aire rapprochée (D790, D767 et D44) sont globalement modérées, car les vues seront souvent filtrées par les effets de la topographie vallonnée ou ondulée et de la végétation (bocage, boisements, ripisylves).

d) Paysage éolien

Tableau 10 : Statut des parcs éoliens présents dans l'aire rapprochée

N° sur carte	Nom du parc	Commune	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale (m)	Distance à la ZIP (en km)	Statut
1	Parc de Corlay	Corlay	6	90	4	En instruction
2	Parc de Saint-Igeaux	Saint-Igeaux	6	84	4,1	En instruction
3	Parc du Haut-Corlay	Le Haut-Corlay	6	90	4,8	En service

Les sensibilités sont globalement faibles vis-à-vis du cumul éolien. En effet, seuls 6 éoliennes sont construites et 12 éoliennes potentielles supplémentaires (parcs en instruction). Le nombre d'éoliennes est encore assez peu dense, y compris en considérant les parcs en instruction. Cette faible densité limite donc le risque d'encercllement visuel autour des bourgs rapprochés.

2.3.2. Analyse sensible du paysage rapproché

La partie suivante s'attache à présenter de manière sensible et objective les éléments du paysage vécu dans la zone de composition du projet, en s'appuyant sur un reportage photographique ainsi que sur les éléments de connaissance du territoire concerné.

Carte 13 : Localisation des prises de vues de l'aire rapprochée

